



## QUESTION

### Article 28 : Question

<sup>1</sup> Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;

de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

<sup>2</sup> Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

<sup>3</sup> Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

<b>Date du dépôt auprès du bureau</b>	19 Mai 2023
<b>Auteur/e de la Question</b>	Samuel Amos
<b>Sujet/titre</b>	Liaison zone commerciale de Villette et Chemin de la Gare
<b>Description</b>	<p>Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal,</p> <p>Le développement d'un hub multimodal à Curala pointe à l'horizon et nous nous en réjouissons. Cependant, entretemps, depuis la construction de la nouvelle gare TMR en 2019, l'accès piéton au site Curala depuis le rond-point des eaux gazeuses s'est malheureusement détérioré. Desservi auparavant par deux routes d'accès dont l'une à sens unique et peu fréquentée par le trafic automobile, la situation actuelle concentre tous les flux sur une seule voie. Les piétons, cyclistes et véhicules automobiles sont donc regroupés sur une route à deux voies pour les véhicules et une voie piétonne délimitée par une ligne jaune continue. Il est donc fréquent de voir des parents avec poussettes ou cyclistes, croiser, à la fois les bus et le flux automobile parfois chargé lors de période d'affluence. La sécurité de cet accès est aujourd'hui réduite au strict minimum, soit la ligne jaune mentionnée plus haut. C'est sans compter, que le point d'arrivée actuel pour le piéton est d'abord l'entrée du parking situé sur le toit de la gare, entrée à partager avec les véhicules et une zone à traverser avant d'emprunter un escalier encore plus loin ou de pouvoir accéder à l'ascenseur. Pour les cyclistes, le parcours est encore plus long, puisqu'il nécessite de poursuivre la route ou alors de traverser l'ensemble du parking pour accéder à la rampe d'accès de la gare. A l'heure où la commune souhaite encourager la mobilité douce et la multimodalité au sein du territoire, il est difficile de voir ici une quelconque incitation en la matière. Au contraire, l'aménagement actuel décourage fortement la mobilité piétonne par le rallongement du parcours et le manque de</p>



	<p>sécurité. Pourtant lors de la fin des travaux de la gare, des alternatives piétonnes se sont dessinées naturellement. Ainsi la création de deux sentiers informels à travers le pré démontrait l'utilité et l'habitude des usagers. Pour des raisons de sécurité, l'un de ces derniers a été condamné. Néanmoins, l'observation de la pratique et l'espace actuel suggère qu'il serait intéressant d'avoir un accès piétons/cycliste permettant de joindre directement le passage piéton de la Raiffeisen au parking situé sur le toit de la gare et dans le prolongement, la rampe d'accès aux étages inférieurs, tels que représenté en rouge sur l'illustration annexée. Il est évident que cette problématique serait résolue avec le nouveau projet de quartier Curala, mais cela ne sera pas le cas avant plusieurs années. Dans l'intervalle, il est toujours plus sympathique de traverser un ruisseau et un espace vert que de croiser le bus TMR dans le virage du Chemin de la Gare actuel...</p> <p>Dans le contexte des objectifs 1,2,3 et 4 du chapitre Infrastructures du programme de législature, je souhaiterais donc savoir si le Conseil municipal étudie ou envisage la possibilité d'un tel tracé ou du moins d'une alternative piétonne pour rendre l'accès entre la zone commerciale de Vilette et la gare plus pratique et surtout plus attractif pour les piétons et cyclistes ?</p> <p>En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à ma question, je vous transmets, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil municipal, mes salutations les meilleures.</p>
<b>Annexe</b>	Illustration de la zone concernée.

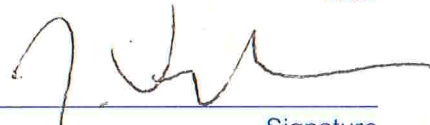
A remplir par le/la signataire :

Amos, Samuel  
Nom, Prénom

  
Signature

A remplir par le Président du CG  
Déposé le :

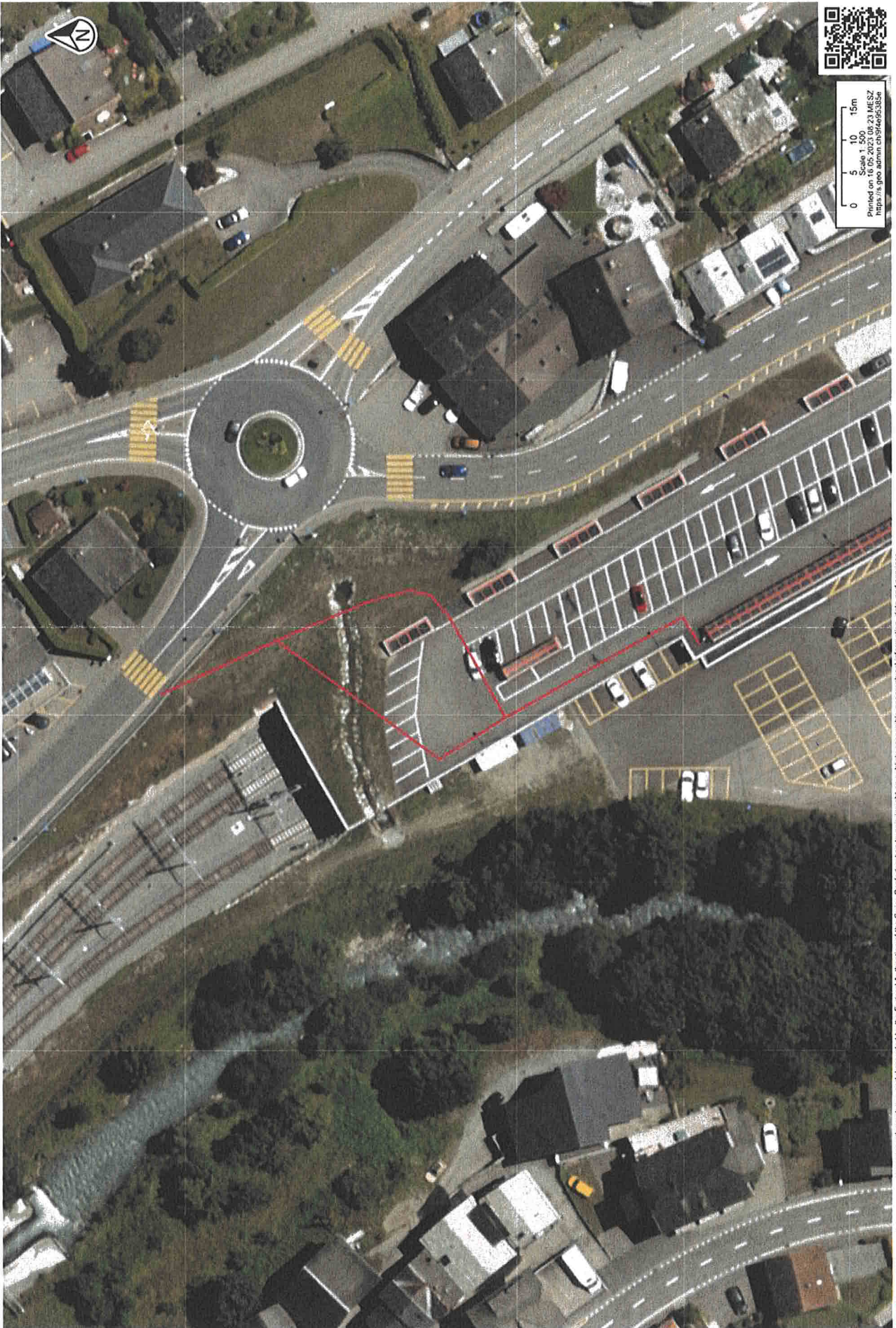
19.05.2023  
date

  
Signature





Annexe



Printed on: 16.05.2023 09:23 MESZ  
http://www.geo.admin.ch/38695356

0 5 10 15m  
Scale 1:500

www.geo.admin.ch is a portal provided by the Federal Authorities of the Swiss Confederation to gain insight on publicly accessible geographical information, data and services.  
Limitation of liability: Although every care has been taken by the Federal Authorities to ensure the accuracy of the information published, no warranty can be given in respect of the accuracy, reliability, up-to-dateness or completeness of this information. Copyright: Swiss federal authorities.  
© CHNES, Spot-Image, swissinfo, NPOG, public.geo.admin.ch